



DECISION

N° 01 /DA/RN/D42/COMMUNE-FIGUIL/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2023 DU 27 MARS 2023
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
EN PROCEDURE D'URGENCE

N°14/AONO/RN/D42/C-FIGUIL/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2022 DU 1^{er}/02/2023 POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE CAMWATER ET BRANCHEMENT DE L'HOTEL DE VILLE ET DE LA CITE MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE FIGUIL, DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI, REGION DU NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FIGUIL,

- Vu la Constitution ;
 - Vu le Décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 - Vu le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
 - Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 - Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'application ;;
 - Vu le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
 - Vu la Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics;
 - Vu la Circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
 - Vu la Circulaire n°000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant Instruction relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2023;
 - Vu la Décision N°002/DM/C-F/SG/du 12 Juillet 2019 portant constatation de la Commission Interne de passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Figuil,
- Considérant Le Dossier d'Appel d'Offres N°14/AONO/RN/D42/C-FIGUIL/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2022 DU 1^{er}/02/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE CAMWATER ET BRANCHEMENT DE L'HOTEL DE VILLE ET DE LA CITE MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE FIGUIL, DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI, REGION DU NORD.

D E C I D E :

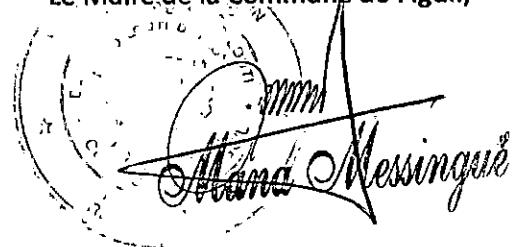
Article 1^{er}- L'Entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offres suscité:

N °AONO	Adjudicataire	Montant TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
14	Groupement BAPS SARL/ETS NOUHOU SOUAIBOU SISSINVOU	19 654 010	03 mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Figuil, le 27 MARS 2023

Le Maire de la Commune de Figuil,



Ampliations :

- PREFET/ML
- MINMAP/ML
- DDMINDDIEVEL/ML
- DDMINEE/ML
- ARMP/NORD
- DD/MINEPAT/ML
- PRESIDENT CIPM/FGL
- RECEVEUR MUNICIPAL/FGL
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES

FCN 216384 | 2023 | DW Le - FGU/annmp - Note

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DU MAYO - LOUTI

COMMUNE DE FIGUIL

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLIQUES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

COMMUNIQUE

N° 01 /C/RN/D42/COMMUNE-FIGUIL/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2022 DU 27 MARS 2023
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°14/AONO/RN/D42/C-FIGUIL/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2022 DU 1^{er}/02/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE CAMWATER ET BRANCHEMENT DE L'HOTEL DE VILLE ET DE LA CITE MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE FIGUIL, DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI, REGION DU NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FIGUIL COMMUNIQUE

Par décision N° 01 /DA/RN/D42/COMMUNE-FIGUIL/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2023 DU 27 MARS 2023

Article 1^{er}- L'Entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offres suscité:

N °AONO	Adjudicataire	Montant TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
14	Groupement BAPS SARL/ETS NOUHOU SOUAIBOU SISSINVOU	19 654 010	03 mois

Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les **sept (07)** jours qui suivent, sous peine d'annulation à la Commune de Figuil pour l'établissement des Lettres Commandes y afférentes.

Le présent communiqué tient également lieu de main levée de la caution de soumission.

Figuil, le 27 MARS 2023

Le Maire de la Commune de Figuil,

Ampliations :

- PREFET/ML
- MINMAP/ML
- DDMINDEVEL/ML
- DDMINEE/ML
- ARMP/NORD
- DD/MINEPAT/ML
- PRESIDENT CIPM/FGI
- RECEVEUR MUNICIPAL/FGI
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES